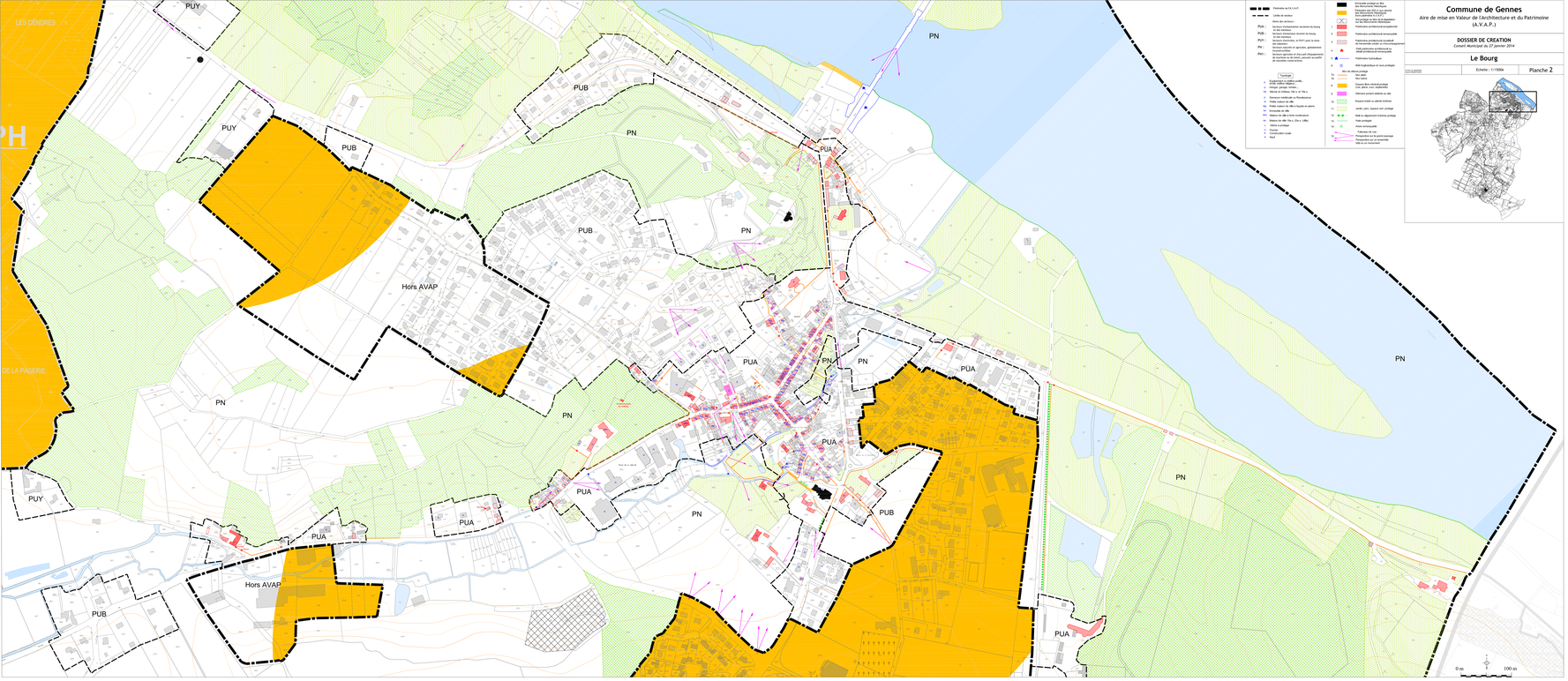

Périmètre de ZA.V.A.P.

Limite de secteur

Noms des secteurs :

PUA : Secteur d'urbanisation ancienne du bourg (ex. PUY, PUB)

PUB : Secteur d'extension récente du bourg (ex. PUB)

PUY : Secteur d'hameau, et PUY pour le voisin (ex. PUY)

PN : Secteur naturel et agricole, globalement inconstructible

PAV : Secteur naturel et d'accueil d'équipement de tourisme et de loisirs, pouvant accueillir des constructions nouvelles

Typologie

1 Eglise, chapelle et oratoire public, édifice cultuel associé

2 Manoir, grange, moulin

3 Ensemble urbain, bourg, rue, ilot ou cité

4 Demeure notable de la Renaissance

5 Petite maison de ville

6 Demeure de notable, d'aisance et pleine terre

7 Demeure de ville

8 Maison de ville à forte modénature

9 Maison de ville 19e s. (2e s. 19e)

10 Hôtel à jardin

11 Villa

12 Construction rurale

13 Mur

Immeuble protégé au titre des Monuments Historiques

Protection des MH en vue (périmètre de 500 mètres)

Site inscrit ou classé au titre de la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites

1 Patrimoine architectural remarquable

2 Patrimoine architectural remarquable

3 Patrimoine architectural constitué présentant un intérêt d'ensemble

4 Petit patrimoine architectural ou végétal présentant un intérêt certain

5 Patrimoine hydraulique

6 Mât mythologique et cave protégée

7a Mur de clôture protégé

7b Mur plein

7c Mur ajouré

8 Espace libre végétal protégé (hte, planc. coul., bosquets)

9 Alignement protégé

10 Espace boisé ou planté d'arbres

11 Jardin, parc, square non protégé

12 Mail ou alignement d'arbres protégé

13 Haie protégée

14 Arbre remarquable

15 Fabriques du parc

16 Perspective sur le grand paysage

17 Point de vue remarquable, mise en valeur

Commune de Gennes

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (A.V.A.P.)

DOSSIER DE CREATION

Conseil Municipal de 27 janvier 2014

Le Bourg

	Echelle : 1/1500e	Planche 2

0 m 100 m